



CH-3003 Berne, SG-DEFR

A l'attention des:

Organes et organisations des domaines de la formation et de la science
Associations faîtières de l'économie œuvrant au niveau national

Berne, le 10 juin 2013

**Révision totale de l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (O-LERI)
Ouverture de la procédure d'audition**

Mesdames, Messieurs,

La révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) adoptée par les Chambres fédérales le 14 décembre 2012 satisfait aux exigences actuelles en matière d'encouragement de la recherche et de l'innovation par la Confédération. Le projet de révision totale de l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (O-LERI) concrétise les dispositions d'exécution du Conseil fédéral relatives à la révision totale de la LERI. Le règlement des contributions de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) s'inscrit également dans le contexte de ce projet.

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) organise une procédure d'audition auprès des organes et des organisations de l'éducation et de la science ainsi qu'auprès des associations faîtières nationales de l'économie.

Nous vous soumettons donc le projet d'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation accompagné du rapport explicatif et du projet de règlement des contributions de la CTI.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position, si possible par voie électronique, au **plus tard le 23 juillet 2013**, à l'adresse suivante:

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
Division Recherche et innovation nationales, Magda Spycher, Effingerstrasse 27, 3003 Berne, tél.
031 324 25 31, courriel: magda.spycher@sbfi.admin.ch.

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer,
Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche (DEFR)

Johann N. Schneider-Ammann
Conseiller fédéral

Annexes:

- Projet O-LERI et rapport explicatif (français, allemand, italien)
- Projet de règlement des contributions de la CTI (français, allemand, italien)
- Liste des destinataires (français, allemand, italien)